Qu'est-ce que l'Ecriture enseigne touchant le jugement à venir?

ME 1897 page 3

En premier lieu, l'Ecriture nous apprend que le jugement final et définitif est entièrement commis au Fils. «Le Père ne juge personne, mais il a donné tout le jugement au Fils; afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père» (Jean 5: 22, 23). Le Père «lui a donné toute autorité de juger aussi, parce qu'il est Fils de l'homme» (verset 27).

Pour ce qui regarde le temps de notre séjour *dans ce monde,* le Père juge: «Si vous invoquez comme Père celui qui, sans acception de personnes, *juge* selon l'oeuvre de chacun, conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour ici-bas, sachant que vous avez été rachetés... par le précieux sang de Christ» (1 Pierre 1: 17). Ce jugement s'effectue contre le mal selon la sainteté de sa nature, et dans ses soins paternels envers nous en vue de la sainteté, comme il est écrit: «Père saint, garde-les en ton nom que tu m'as donné» (Jean 17: 11). Et c'est ainsi que nous avons aussi à nous juger nous-mêmes, et si nous ne le faisons pas, nous sommes jugés par le Seigneur. Il y a à cet égard son gouvernement — nous sommes châtiés (comparez Job 33 et 36).

Christ, lors de son apparition et de son règne, jugera les vivants et les morts. Ce n'est pas maintenant le temps où Christ juge, sauf comme Seigneur sur les siens pour leur bien, ainsi que nous l'avons vu. C'est le temps de la grâce pour le monde. Le fait que les Juifs comme nation sont rejetés, est, quant aux voies de Dieu, la réconciliation du monde, le temps agréable, le jour du salut. Il va sans dire que Dieu peut intervenir en jugement d'une manière suprême s'il lui plaît, comme il le fit lors du déluge, pas un passereau ne tombant en terre sans lui. Mais néanmoins ce temps est celui de la grâce pour le monde. Lorsque Christ apparaîtra et établira le royaume, ce sera le temps du jugement. Ainsi que l'expriment les Psaumes: «Le jugement retournera à la justice, et tous ceux qui sont droits de coeur le suivront» (Psaumes 94: 15). Dans la croix, bien que des choses infiniment plus profondes fussent opérées par elle, et que la justice divine y fût établie, il ne fut pas tenu compte de la justice dans ce monde, bien au contraire. La justice se trouvait dans la personne de Christ, le jugement était dans les mains de Pilate, ou des chefs des Juifs. Quand Christ apparaîtra pour établir son royaume, le jugement et la justice iront ensemble sur la terre. Ainsi qu'il est écrit: «Dieu des vengeances, Eternel, Dieu des vengeances! fais luire ta splendeur. Elève-toi, juge de la terre! rends la récompense aux orgueilleux. Jusques à quand les méchants, ô Eternel! jusques à quand les méchants se réjouiront-ils?» (Psaumes 94: 1-3). Christ vient pour juger les vivants: «Il vient, il vient pour juger la terre; il jugera le monde avec justice» (Psaumes 96: 13). «Il a établi un jour auquel il doit juger en justice la terre habitée, par l'homme qu'il a destiné à cela» (Actes des Apôtres 17: 31).

Lorsque le Seigneur juge les morts, il ne vient pas du tout. «Je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus, de devant la face duquel la terre s'enfuit et le ciel; et il ne fut pas trouvé de lieu pour eux. Et je vis les morts, les grands et les petits, se tenant devant le trône; et des livres furent ouverts» (Apocalypse 20: 11, 12). Ici, il n'est nullement question de venir sur la terre, ni de venir en aucune manière. Quelqu'un est assis sur un grand trône blanc, et le ciel et la terre s'enfuient. Pour le jugement des morts, il n'y a point de venue de Christ. Il remet le royaume après l'exécution de ce jugement, mais non point avant (comparez 1 Corinthiens 15: 24)... Mais il y a un autre jugement, celui des vivants (un jugement de ce monde), pour lequel Christ vient. Ce sera alors comme aux jours de Noé et de Lot; on mangera, on boira, on achètera, on vendra, on plantera, on bâtira, on se mariera et l'on donnera en mariage, et le jour viendra comme un voleur dans la nuit. Il est clair que c'est une scène toute différente de celle qui se passe devant le grand trône blanc. Là il n'y a point de ces circonstances telles que d'acheter et de vendre, au milieu desquelles on est pris.

Cependant, lorsque Christ viendra pour le jugement, il y en aura qui «subiront le châtiment d'une destruction éternelle de devant la présence du Seigneur et de devant la gloire de sa force, quand il viendra pour être, dans ce jour-là, glorifié dans ses saints, et admiré dans tous ceux qui auront cru» (2 Thessaloniciens 1: 9, 10). Pour ce jugement des vivants, Christ vient, il apparaît. Les saints anges viennent avec lui, comme nous le voyons au verset 7 du chapitre que je viens de citer, et en Luc 9: 26: «Le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et dans celle du Père et des saints anges». Je pourrais indiquer d'autres passages, mais ceux-ci sont clairs.

Mais le Seigneur amène aussi ses saints avec lui: «Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire» (Colossiens 3: 4). «Avec lui, Dieu amènera ceux qui se sont endormis en Jésus (*)» (1 Thessaloniciens 4: 14). Le chapitre 5 fait voir que c'est dans le temps du jugement des hommes insouciants sur la terre. Et cette vérité que les saints viendront avec Christ, quand il apparaîtra pour juger les vivants, est pleinement et largement enseignée dans les Ecritures. L'Ancien Testament même nous en parle. En Zacharie 14: 5, nous lisons: «Et l'Eternel, mon Dieu, viendra, et tous les saints avec toi». C'est au jour où «l'Eternel sera roi sur toute la terre» (verset 9). Jude dit aussi: «Le Seigneur est venu au milieu de ses saintes myriades, pour exécuter le jugement contre tous» (versets 14, 15). Et ce n'est pas des anges seuls qu'il est parlé, comme on pourrait l'alléguer, quoique sans fondement, de plusieurs de ces passages. Ils viendront aussi, mais Colossiens 3: 4, ne peut s'appliquer à eux, ni 1 Thessaloniciens 4, ni le passage d'Apocalypse 17: 14: «Ceux qui sont avec lui, appelés, et élus, et fidèles», ni enfin le chapitre 19, où la chose est montrée clairement. Là le fin lin est la justice des saints, et on les voit avec le Seigneur, quand il vient comme «Roi des rois», pour juger et détruire la bête et ses armées. Puis, après que Satan a été lié, ils sont assis sur des trônes et le jugement leur est donné; car les saints jugeront le monde et même les anges (1 Corinthiens 6: 2, 3). En Esaïe 66: 18, 19, nous trouvons aussi le jugement des vivants, avec cette

déclaration solennelle: «Le temps est venu de rassembler toutes les nations et les langues, et elles viendront et verront ma gloire. Et je mettrai au milieu d'eux un signe; et j'enverrai les réchappés d'entre eux vers les nations, etc.»; ainsi, dans ce jugement des vivants, quelques-uns échapperont. Nous voyons cela, quant aux Juifs, en Zacharie 13; quant aux dix tribus, en Ezéchiel 20; quant à Gog, en Ezéchiel 39. Un autre passage qui se rapporte au jugement des vivants, ne doit pas être passé sous silence: «Accourez et venez, vous, toutes les nations, de toute part, et rassemblez-vous! Là, Eternel, fais descendre tes hommes forts! Que les nations se réveillent et montent à la vallée de Josaphat, car là je m'assiérai pour juger toutes les nations de toute part. Mettez la faucille, car la moisson est mûre; venez, descendez, car le pressoir est plein, les cuves regorgent; car leur iniquité est grande. Multitudes, multitudes, dans la vallée de jugement! car le jour de l'Eternel est proche dans la vallée de jugement. Le soleil et la lune seront obscurcis, et les étoiles retireront leur splendeur; et l'Eternel rugira de Sion, et de Jérusalem il fera entendre sa voix, et les cieux et la terre trembleront; et l'Eternel sera l'abri de son peuple et le refuge des fils d'Israël». Ensuite, le prophète montre la permanente bénédiction qui sera le partage de Jérusalem (Joël 3: 11 et suivants).

(*) En examinant soigneusement les versets 15 à 18 de 1 Thessaloniciens 4, on verra qu'ils forment une parenthèse, dans laquelle est donnée une révélation spéciale, où l'apôtre montre comment les saints seront avec Christ pour être ainsi amenés avec lui.

Si je voulais entrer dans les détails, je pourrais multiplier les passages, mais peut-être distrairais-je ainsi du point principal l'esprit du lecteur. Un jugement sur la terre était chose familière aux Juifs; un jugement des morts l'était peu. Pour nous, celui des morts nous est familier, un jugement des vivants l'est beaucoup moins. C'est pourquoi il était nécessaire de citer un plus grand nombre de passages relatifs à celui-ci. Le dernier passage (comme du reste tous ceux qui parlent du jugement des vivants) se rapporte au temps où l'Eternel ramènera de leur captivité Juda et Jérusalem, où Dieu rassemblera aussi toutes les nations, les fera descendre à la vallée de Josaphat (*), et là entrera en jugement avec elles au sujet de son peuple (Joël 3: 1, 2). Les Psaumes 93 à 100, décrivent cette scène d'une manière générale, et renferment en outre l'appel précieux adressé à tous ceux qui ont des oreilles pour entendre, qui est reproduit au chapitre 14 de l'Apocalypse, versets 6 et 7, et est suivi aussi par les jugements qui fondent sur la terre. La scène décrite en Matthieu 25, où nous voyons trois classes de personnes, les unes comparées à des brebis, les autres à des boucs, et la troisième nommée «les frères» du Seigneur, est le jugement des nations — non pas précisément la destruction de la bête, du faux prophète et de leurs armées. Cela est exécuté par Christ venant des cieux, et nous pouvons l'appeler un jugement guerrier. «Il juge et combat en justice». C'est la destruction de ceux qui, animés par Satan, se sont élevés contre Lui.

(*) Josaphat signifie la verge ou le jugement de Jéhovah.

Mais, outre ce jugement guerrier, il y a une session de jugement, lorsque la bête et l'antichrist ayant été détruits, Christ est monté à Jérusalem sur le trône de Jéhovah sur la terre, car Jérusalem doit être appelée le trône de l'Eternel (Jérémie 3: 17).

Examinons maintenant le passage de l'évangile de Matthieu. J'en parlerai un peu au long, parce que c'est le passage qui arrête plusieurs personnes, et qu'on le cite comme étant une description du jugement général — chose inconnue dans l'Ecriture — tandis que c'est simplement et exclusivement, comme le passage lui-même le prouve, le jugement des nations, et nullement celui des morts. A la fin de Matthieu 23, le Seigneur s'adressant à Jérusalem, lui déclare ceci: «Voici, votre maison vous est laissée déserte, car je vous dis: Vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur». Ensuite le Seigneur, au chapitre 24: 1-31, donne un récit de tout ce qui se rattache au témoignage parmi les Juifs jusqu'à ce qu'il vienne, lorsqu'ils «verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel, avec puissance et une grande gloire». Il exhorte alors ses disciples, et, dans trois paraboles, présente quelle est la responsabilité des chrétiens durant son absence. Il montre que la pensée qu'il tarde à venir, devait conduire le ministère public dans l'Eglise à exercer une oppression hiérarchique et à se plonger dans la mondanité, ce qui est arrivé; ensuite, que le retard effectif du retour de Christ conduirait même les vrais saints à l'oublier et à s'endormir quant à son attente, mais que le cri de minuit annonçant son arrivée les réveillerait; et enfin, la parabole des talents nous dit le jugement qu'il porte sur le service des saints durant son absence, c'est-à-dire sur l'usage des dons qu'il leur a laissés en allant recevoir le royaume.

Ainsi, ce qui concerne le peuple juif ayant été pleinement exposé en Matthieu 24: 1-31, et ensuite, dans une parenthèse renfermant les exhortations et les paraboles, la conduite des chrétiens et leurs motifs en rapport avec le retour du Seigneur ayant été présentés, la partie historique du récit est reprise au verset 31 du chapitre 25: «Or quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et tous les anges avec lui, etc.». Ce ne sera pas un acte rapide et passager semblable à la lueur d'un éclair, mais «il s'assiéra sur le trône de sa gloire, et toutes les nations seront assemblées devant lui». Il a déjà été question d'Israël et des chrétiens. Maintenant l'évangile du royaume a été prêché en témoignage à toutes les nations, et la fin était proche. Et à présent la fin était venue, et les nations — les vivants sont jugées, selon qu'elles ont reçu les messagers du royaume. C'est une erreur de dire qu'il y a ici deux classes de personnes; il y en a trois: les brebis, les chèvres et les frères. Ceux que représentent les chèvres ont méprisé ce message final du royaume et sont condamnés. Les autres, représentés par les brebis, ont reçu les messagers et sont bénis. Ce qu'ils ont fait aux frères, est comme s'ils l'avaient fait à Christ lui-même. Il n'y a pas un mot touchant la résurrection (*). Ceux qui sont jugés sont les nations vivant sur la terre lors du retour de Christ. Christ s'assiéra comme Roi et les jugera. C'est la déclaration expresse du passage, et ce jugement est un événement souvent mentionné par les prophètes.

(*) Remarquez aussi que le seul fondement du jugement est la manière dont les messagers de Christ ont été traités, de sorte que cela ne peut pas s'appliquer à la masse des nations du monde païen, en un mot, à la grande majorité de l'humanité.

Je me suis arrêté longuement sur ce passage, parce que l'explication qui en est donnée selon un ancien enseignement traditionnel, empêche les âmes de recevoir les témoignages clairs et positifs de la parole de Dieu. Il s'agit ici simplement et expressément du jugement

des nations sur la terre, car lorsque Christ vient et apparaît en gloire, il vient sur la terre, et il doit juger les vivants aussi bien que les morts, et quant aux vivants (c'est-à-dire ceux qui vivent sur la terre), c'est quand ils mangeront et boiront, qu'ils vendront et achèteront, disant «paix et sûreté», que ce jugement «viendra comme un filet sur tous ceux qui habitent sur la face de toute la terre».

Plusieurs détails peuvent être ajoutés à ce que nous avons dit: le jugement du peuple juif et de Jérusalem, le jugement de la bête, celui de Gog dans l'Idumée, qui varient en détails et en caractère, de manière même à distinguer les Juifs qui, ayant rejeté Christ, auront reçu l'Antichrist, d'avec les dix tribus, qui n'ont fait ni l'une ni l'autre chose; mais examiner ces points m'entraînerait trop loin de mon sujet. Qu'il me suffise de dire que Matthieu 25 décrit une session de jugement des nations par le Fils de l'homme quand il viendra, et que ce jugement n'a rien à faire avec les morts.

Cherchons maintenant jusqu'où et comment le jugement s'applique à nous — aux saints célestes. En premier lieu, il est évident qu'ils sont complètement en dehors du jugement des vivants et des morts, qui doit avoir lieu lors de l'apparition de Christ et de son règne; car lorsqu'il sera manifesté, ils seront manifestés avec lui en gloire; ils seront avec lui quand il viendra pour exécuter le jugement (Colossiens 3: 4; 1 Thessaloniciens 4; Apocalypse 19). Cela est confirmé par la scène frappante décrite dans le 4^e chapitre de l'Apocalypse, qui nous montre dans le ciel le trône, non de grâce, mais de jugement, duquel sortent les tonnerres, les éclairs et les voix. Autour de ce trône sont les vingt-quatre anciens, rois et sacrificateurs, assis sur vingt-quatre trônes (*). Je n'ai pas besoin de rappeler les divers passages déjà cités qui parlent de leur venue avec Christ à son retour. Mais il y a d'autres écritures qui ont rapport à ce sujet.

(*) Le lecteur sait que ces anciens représentent non les anges, mais les saints glorifiés.

Mais reconnaissons d'abord que nous sommes tous sujets à la condamnation et passibles du jugement, comme responsables envers Dieu. C'est là une grande vérité fondamentale qui est à la base du salut aussi bien que de la colère de Dieu contre les coupables. Rien ne doit l'affaiblir. «Nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Dieu» (Romains 14: 10). «Il faut que nous soyons tous manifestés devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive les choses accomplies dans le corps» (2 Corinthiens 5: 10). Mais le chrétien a, par grâce, anticipé cela. L'enseignement divin lui a appris que la condamnation est ce qu'il mérite; il sait qu'en lui, c'est-à-dire en sa chair, il n'habite aucun bien; il a dit en esprit: «Eternel! n'entre pas en jugement avec ton serviteur, car devant toi nul homme vivant ne sera justifié».

Ainsi la sentence du jour de jugement a, par la foi, passé sur son âme. Il sait que celui qui ne croit pas est déjà jugé; il s'est appliqué à lui-même ces paroles «Il n'y a pas un juste, non pas même un seul» il a été plus loin, s'il est vraiment au clair sur son état; il a appris que «ceux qui sont dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu». En un mot, il a reconnu, par une oeuvre divine opérée dans son âme, ce qu'est le péché devant Dieu, comme le tribunal

le montrera. Le sentiment qu'il en a eu peut avoir été plus ou moins profond, mais si quelqu'un est réellement chrétien, ce sentiment a été vrai à cet égard.

Mais le chrétien a aussi reconnu que Celui qui doit juger les vivants et les morts, le Seigneur Jésus Christ, en anticipant ce jour, est intervenu en grâce comme Sauveur avant de paraître comme Juge, qu'il a porté en son propre corps sur le bois les péchés du croyant, et que, dans sa parfaite obéissance et son amour infini, il a bu la coupe de la colère. Les péchés, pour lesquels le croyant aurait dû être jugé, et certainement et justement condamné, ont déjà été portés par un autre, et cet autre est Celui qui doit juger; si cela n'était pas, il serait condamné. Le chrétien reconnaît que l'oeuvre accomplie par Christ est parfaite à tous égards; parfaite pour glorifier Dieu, parfaite quant à tous ses péchés. Il reconnaît que, si Christ n'avait pas achevé complètement cette oeuvre en mourant une fois pour toutes, elle ne pourrait jamais être achevée, ni Dieu glorifié à l'égard du péché. Il sait que, si tous ses péchés n'ont pas été ôtés alors, ils ne peuvent jamais l'être, car Christ ne peut pas mourir une seconde fois, mais il sait que Christ, ayant fait par lui-même la purification des péchés, s'est assis à perpétuité à la droite de la Majesté dans les cieux, ayant, par une seule offrande, rendu parfaits a perpétuité ceux qui sont sanctifiés, de sorte qu'il n'y a plus maintenant d'offrande pour le péché. Le chrétien peut sentir ses péchés, bien qu'ils ne soient plus, plus profondément que jamais, et cela est juste; il peut voir plus clairement ce qu'ils sont, et plus il sera près de Dieu, plus il en verra l'horreur et l'odieux, mais l'oeuvre qui les a ôtés est accomplie et ne peut se répéter. Et lorsqu'il est manifesté devant le tribunal du Christ, il se trouve devant Celui qui les a tous ôtés. Christ devrait se renier lui-même s'il les lui imputait.

Mais ensuite, dans quel état le chrétien sera-t-il quand il paraîtra devant le Seigneur? Il est ressuscité en gloire. Aucun jugement ne peut s'appliquer à lui, qui affecte pour lui le fait d'être en gloire, car il y est déjà quand il est manifesté devant le tribunal. Et jusqu'où cela s'étendit? Le jugement commence quand Christ apparaît. «Il jugera vivants et morts, et par son apparition et par son règne», mais, «quand il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est» (1 Jean 3: 2). Nous serons «conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit premier-né entre plusieurs frères» (Romains 8: 29). Nous avons porté l'image du terrestre, et nous porterons l'image du céleste (1 Corinthiens 15: 49). Qu'est-ce que peut être le jugement, si nous sommes entièrement semblables au Juge, et si lui-même est notre justice? Et la connaissance de cette vérité s'applique à notre bonheur actuel dans ce monde. «En ceci est consommé (*) l'amour avec nous, afin que nous ayons toute assurance au jour du jugement, c'est que, comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde». Bien que nous puissions tous passer par là comme expérience, la vérité est qu'avoir espérance pour le jour du jugement est un sentiment imparfait, mal fondé, et qui ne peut être justifié. Si je suis jugé, je serai certainement condamné; si je suis justifié, il n'y a point de jugement pour moi. L'espérance, bien que naturelle, est ici le résultat de raisonnements humains, et non la simplicité d'une foi divinement formée. Plus nous réfléchirons à ce que l'Ecriture enseigne, plus nous verrons la vérité sur laquelle j'insiste.

(*) C'est la seule vraie traduction. Nous avons, dans ce passage (1 Jean 4: 7-19), d'abord l'amour *envers* nous comme pécheurs, pour nous donner la vie et la propitiation (versets 9, 10); puis l'amour en nous pour la joie et la communion (verset 12), et enfin l'amour consommé avec nous pour le jour du jugement (verset 17).

Lorsque nous délogeons et sommes absents du corps, nous sommes avec Christ, «présents avec le Seigneur» dans le ciel. Paul ou Etienne peuvent-ils être tirés du ciel pour être jugés, afin de savoir s'ils y auront une place? Ce n'est point ce que l'Ecriture enseigne. Elle fait connaître un salut parfait et accompli, en vertu duquel ayant été justifiés, nous avons la paix avec Dieu, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu. Possédant ce salut, nous disons: «Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?» «C'est Dieu qui justifie, qui est celui qui condamne?» Mais, de plus, comment est-ce que nous, croyants, nous arrivons devant le tribunal de Christ? «Que votre coeur ne soit pas troublé», dit le Seigneur (Jean 14: 1). «... Je vais vous préparer une place; et si je m'en vais, et que je vous prépare une place, je reviendrai, et je vous prendrai auprès de moi; afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi». C'est-à-dire, que la manière dont je viens devant Christ est qu'il m'a tant aimé, qu'il vient lui-même me prendre pour que je sois avec lui. Et c'est ce que nous enseigne aussi l'apôtre: «Le Seigneur lui-même... descendra du ciel; et les morts en Christ ressusciteront premièrement, puis nous, les vivants qui demeurons, nous serons ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air; et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur» (1 Thessaloniciens 4: 16, 17). C'est une manière bien bénie d'aller devant le tribunal. Et nous trouvons encore, en Philippiens 3: 20, 21: «Notre bourgeoisie est dans les cieux, d'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ comme Sauveur, qui transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de sa gloire».

En un mot, nous allons devant le tribunal de Christ (qui nous a aimés et s'est donné lui-même pour nous, qui nous a lavés de nos péchés dans son sang, qui vient nous chercher, et qui transforme notre corps d'abaissement en la conformité de son corps de gloire), nous y allons dans l'état où il nous ressuscite ou nous change en gloire, et nous prend, faits semblables à lui-même, pour être avec lui pour toujours, avec lui qui, dans sa propre résurrection, a été les prémices des saints qui se sont endormis. Tel est l'enseignement scripturaire quant à la manière dont nous allons devant le tribunal de Christ, et quant à l'état dans lequel nous y serons manifestés.

L'Ecriture est encore plus précise relativement à la question du jugement pour ce qui nous concerne. En Jean 5, la question est traitée directement. Deux choses y sont mentionnées qui garantissent la gloire du Fils. Dans l'une, il travaille en commun avec le Père, dans l'autre, il agit seul. Ces deux choses sont, l'une l'acte de vivifier, et l'autre d'exécuter le jugement. La première est celle par laquelle nous sommes amenés a jouir de la communion avec le Père et le Fils; par la seconde, la gloire du Fils est garantie à l'égard des méchants qui le rejettent. Ces deux actes ne doivent pas être confondus. Christ ne met

pas en question la réalité de la vie qu'il a communiquée, en appelant en jugement ceux qu'il a vivifiés. En laquelle des deux choses ai-je part? se demande-t-on naturellement. Christ répond: «En vérité, en vérité, je vous dis, que celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle» (il est vivifié), «et ne vient pas en jugement, mais il est passé de la mort à la vie». Il n'a pas à être éprouvé, comme sur le pied de sa propre conduite, pour savoir s'il peut être reçu. Il était mort dans ses péchés, mais il a été tiré de cet état où il était entièrement perdu, pour être introduit, par la puissance vivifiante du Fils de Dieu, dans un état nouveau. Il en est ainsi dans la résurrection. Il y a une résurrection des justes pour la vie, et une résurrection des méchants pour le jugement. Ceux qui ont la vie éternelle ne viennent pas en jugement.

Ce contraste entre la part naturelle qui revient à l'homme, c'est-à-dire le jugement, et la valeur de la croix de Christ, venu pour délivrer et racheter, est présenté d'une manière frappante à la fin du neuvième chapitre de l'épître aux Hébreux. «Comme il est réservé aux hommes de mourir une fois — et après cela le jugement, de même aussi, le Christ, ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent». Il apparut la première fois pour être fait péché, pour le péché et pour l'abolir par le sacrifice de lui-même. C'est ce qu'il a accompli pour nous, et lui qui était sans péché, l'ayant ôté pour nous à sa première venue, apparaîtra une seconde fois à ceux qui l'attendent, n'ayant plus rien à faire avec le péché, et nous prendra pour nous introduire dans le plein salut de la gloire. La part de l'homme comme tel est la mort et le jugement. La part du croyant est Christ qui a porté et aboli ses péchés, et qui vient ensuite l'amener dans la gloire. C'est pourquoi, quand le trône du jugement est dressé, les rois et sacrificateurs sont vus autour de lui assis sur vingt-quatre trônes, et ils reviennent en gloire avec Christ, quand il exécute le jugement sur la terre.

On trouve, en 2 Corinthiens 5, un exemple frappant de l'effet produit par la pensée du jugement selon l'Ecriture. L'apôtre commence par regarder à ce qui est la part propre du saint, non pas comme étant la mort et le jugement, ni même comme étant la mort et la félicité. C'est ce qui est mortel absorbé par la vie, le corps mortel étant changé en gloire, sans que la mort intervienne nécessairement. Mais la mort et le jugement sont la part de l'homme déchu; et si la mort survenait, la confiance de Paul n'en était pas ébranlée, car il possédait la vie divine, et absent du corps, il serait présent avec le Seigneur. Ensuite il considère le jugement; il l'appelle la frayeur du Seigneur (*) et le regarde tout à fait en face; il le connaît, il établit que nous devons tous être manifestés devant le tribunal de Christ; et alors que pense-t-il de lui-même? Tremble-t-il? Nullement; il persuade les hommes. Ce que le jugement a de redoutable ne produit sur son âme aucun effet de frayeur. C'était un jugement qui, comme tel, concernait d'autres que lui. Cependant il avait sur son coeur et sa conscience une puissante influence. D'autres n'étaient pas libres comme il l'était, et la pensée de ce jour de jugement excitait en lui l'amour de Christ qui l'étreignait, et il persuadait les hommes qui n'étaient pas préparés à le rencontrer. Mais de plus, cette pensée l'amène devant le jugement de Dieu comme une chose actuelle, et cela d'une manière sanctifiante. Nous sommes, dit-il (et non pas nous serons), manifestés à Dieu. Et cela est un effet d'une grande importance. Rien n'est plus propre, d'une manière pratique, pour nous amener en la présence de Dieu afin de nous juger nous-mêmes, et à le faire quant au bien et au mal, comme ce sera jugé dans ce jour. Tel était l'effet sur Paul. Point de frayeur pour lui en ce jour de terreur, mais un stimulant à chercher les pécheurs inconvertis, et à garder son âme dans la présence et dans la crainte de Dieu.

(*) «Combien le Seigneur doit être craint», littéralement «la frayeur du Seigneur».

Une autre expression dans ce passage demande quelques remarques: «Afin que chacun reçoive les choses accomplies dans le corps». L'expression «jugement» est soigneusement évitée, même alors que, dans un certain sens, il y en ait un. La pensée humaine voudrait faire de cela une question d'acceptation de la personne. Je n'ai pas besoin de m'arrêter à ce qui concerne les méchants. Ils recevront les choses faites dans le corps, et ce sera leur condamnation. Mais les saints aussi recevront les choses faites dans le corps. Par rapport à notre acceptation, nous sommes en Christ, tous également acceptés — tous devant être conformes à l'image du Fils — tous ayant Christ pour notre justice. Paul ne peut pas avoir une gloire plus parfaite ou plus élevée. Mais, à côté de cela, les saints ont le privilège de servir, d'être les vases de l'amour de Dieu pour d'autres. Dans l'oeuvre du Saint Esprit par nous, il y a des différences. Et tandis que tout est préordonné de Dieu, et que d'être assis à la droite ou à la gauche de Christ appartient à ceux pour qui cela a été préparé par le Père, nous recevrons par grâce la récompense du travail: à chacun sa propre récompense selon son propre travail. L'Ecriture parle de recevoir une pleine récompense ou un plein salaire. Les Thessaloniciens seront la joie et la couronne de Paul, et non la nôtre, comme fruit de nos travaux. Si nous avons bâti avec du bois, du foin et du chaume, tout sera perdu, bien que nous soyons sauvés. En un mot, la justice est en Christ, la même pour tous; le service est récompensé.

Reste un autre point. Nous serons dans la gloire, nous n'aurons pas même la nature, la chair dans laquelle nous avons péché; mais nous connaîtrons comme nous avons été connus, nous rendrons compte de nous-mêmes à Dieu, nous repasserons notre vie entière et toutes les voies bénies de Dieu envers nous, nous la verrons toute comme Dieu la voit, et nous nous émerveillerons de la grâce toute parfaite qui nous a conduits depuis notre naissance. Maintenant, si je regarde en arrière, j'adore la grâce de Dieu. Alors je connaîtrai comme j'ai été connu, et je verrai les mille occasions où son oeil a veillé sur moi pour me bénir. C'est ainsi que nous sommes manifestés maintenant, même en y pensant. Nous rendrons compte alors en fait; mais c'est quand nous serons glorifiés et pris par Christ pour être toujours avec lui. Quant au jugement, il n'y a rien de pareil pour le saint, s'il s'agit de son état. Il est déjà dans la gloire quand il est devant Christ. Sur ce point, l'Ecriture ne laisse ni doute, ni ambiguïté.

Il y a donc un jugement des vivants quand Christ vient; ensuite, un jugement des morts devant le grand trône blanc. Il y a, dans un sens plus général, un jugement continu lorsque Christ est revenu, jugement de puissance associé au juste gouvernement de la terre, dont

la prophétie traite spécialement. C'est un sujet rempli d'intérêt, mais trop long à traiter ici. Pour les saints, il n'y a point du tout de jugement. Christ vient les prendre pour qu'ils soient avec lui, et pour cela les ressuscite ou les transforme en gloire. Mais ils rendent à Dieu compte d'eux-mêmes quand ils sont dans la gloire, et ils reçoivent la récompense de leur service, bien que ce soit la grâce qui l'a opéré en eux et par eux. Tel est l'enseignement scripturaire sur ce sujet.